

6-2 GOLF D'ENTREPRISE

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE INDIVIDUEL ET PAR EQUIPES

27 septembre 2008 - Golf de Limoges

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le Règlement Général des Épreuves Fédérales Individuelles et par Équipes figurant au début de ce document. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du Règlement Général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte à tous les joueurs ou joueuses des Associations Sportives d'Entreprises de la Ligue

Pour les joueurs et joueuses : (voir le règlement général)

Index limité à 21,4

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole à la date de clôture des inscriptions de chaque manche.

Les joueurs et joueuses doivent au 1er jour de l'épreuve

- être membres de l'Association Sportive d'Entreprise qu'ils ou elles représentent et **être salariés titulaires*** de l'établissement dont dépend l'Association Sportive d'Entreprise ;
- être licenciés dans un club avec terrain ou dans l'Association Sportive d'Entreprise qu'ils représentent. Dans le cadre d'une création, d'un changement de lien ou d'un transfert d'Association Sportive d'Entreprise, celui-ci aura du intervenir avant le 1er avril de l'année de l'épreuve.

Les joueurs d'entreprises licenciés dans un club avec terrain (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront être rattachés comme membre de l'Association Sportive d'Entreprise qu'ils représentent. (Voir procédure par l'extranet)

Les licenciés "Indépendants" (licence sans liseré) ne seront en aucun cas autorisés à jouer ces épreuves.

***Règle générale :** le salarié titulaire membre des équipes doit exercer son activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois. Seule la Commission du Golf d'entreprise de la ffgolf pourra accorder une dérogation.

Devra être fournie sous peine de non-participation :

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de l'établissement dont dépend l'Association Sportive d'Entreprise

FORME DE JEU

a) Championnat individuel :

Stroke-play 18 trous.

Index \leq 21,4.

Classement Brut.

Cette épreuve est qualificative pour le Championnat Fédéral individuel, les 4 meilleurs scores brut messieurs et le meilleur score brut dames sont qualifiés.

Cette épreuve est qualificative pour le match Auvergne Limousin (voir règlement particulier)

b) Par équipes :

Classement sur le cumul des 3 meilleurs scores en brut de chaque association.

ENGAGEMENTS

Confirmation de participation et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mardi minuit précédent la date de l'épreuve.

COMITE DE L'EPREUVE.

Le Comité de l'Épreuve est composé d'un représentant du club organisateur, un représentant de la Ligue et un arbitre ou un administrateur de tournoi désigné par la Ligue.